



Problèmes de classement et de diffusion des postes aux élèves gardiens de la paix : *L'UNSA Police entendu !*

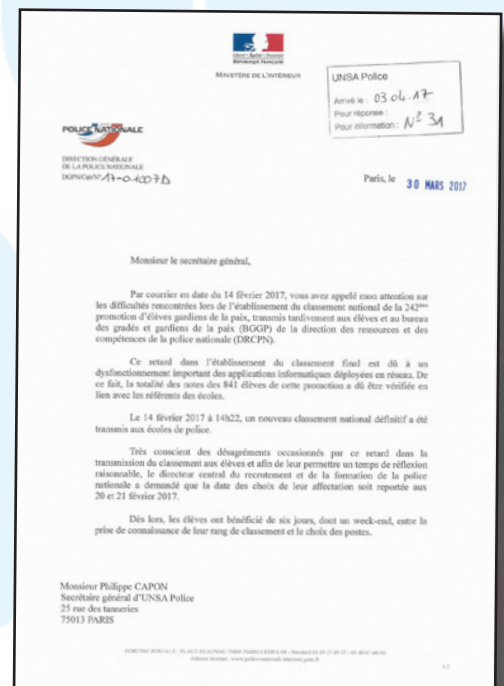
Suite aux nombreux dysfonctionnements lors du classement de la 242^{ème} promotion, mais aussi sur la diffusion des postes offerts à cette promotion ainsi qu'à la 241^{ème}, l'UNSA Police, en date du 14 février 2017, saisissait par courrier Monsieur le DGPN.

- ▶ L'UNSA Police sensibilisait Monsieur le DGPN sur le classement et la diffusion des postes à minima 8 jours avant l'amphithéâtre.
- ▶ L'UNSA Police demandait en outre que les EGPX bénéficient des mêmes conditions de choix que les autres corps actifs de la police nationale.

Monsieur le DGPN, par courrier ne date du 30 mars 2017, joint au présent, nous donne raison et saisit la DRCPN et la DCRFPN.

« Le choix des postes est un moment charnière dans la vie des jeunes policiers. Nous espérons que des mesures seront rapidement prises pour que la 244^{ème} promotion puisse bénéficier de ce nouveau dispositif. » »

*Ophélie Cohen
Déléguée Nationale Formation*



UNSA Police

Arrivé le : 03.04.17

Pour réponse :

Pour information : N° 31



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN/Cab/N° 17-0-1007D

Paris, le 30 MARS 2017

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 14 février 2017, vous avez appelé mon attention sur les difficultés rencontrées lors de l'établissement du classement national de la 242^{ème} promotion d'élèves gardiens de la paix, transmis tardivement aux élèves et au bureau des gradés et gardiens de la paix (BGGP) de la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN).

Ce retard dans l'établissement du classement final est dû à un dysfonctionnement important des applications informatiques déployées en réseau. De ce fait, la totalité des notes des 841 élèves de cette promotion a dû être vérifiée en lien avec les référents des écoles.

Le 14 février 2017 à 14h22, un nouveau classement national définitif a été transmis aux écoles de police.

Très conscient des désagréments occasionnés par ce retard dans la transmission du classement aux élèves et afin de leur permettre un temps de réflexion raisonnable, le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale a demandé que la date des choix de leur affectation soit reportée aux 20 et 21 février 2017.

Dès lors, les élèves ont bénéficié de six jours, dont un week-end, entre la prise de connaissance de leur rang de classement et le choix des postes.

Monsieur Philippe CAPON
Secrétaire général d'UNSA Police
25 rue des tanneries
75013 PARIS

Enfin, vous demandez que les classements des promotions à venir ainsi que la liste des postes offerts soient communiqués aux élèves a minima huit jours avant le choix des postes, à l'instar des autres corps actifs de la police nationale.

Je souscris entièrement à votre proposition et j'ai demandé à la DRCPN et à la DCRFPN d'engager une réflexion commune sur ce sujet.

Je ne manquerai pas de vous informer des décisions qui pourront en résulter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et cordialement.

Le préfet,
directeur général
de la police nationale

Jean-Marc FALCONE

